

Règlement REACH

25 Juin 2009

Elise FOURNIER

ALSTOM

Présentation du groupe ALSTOM

Deux grands métiers



Les équipements et services de production d'électricité



● **Secteur Power**

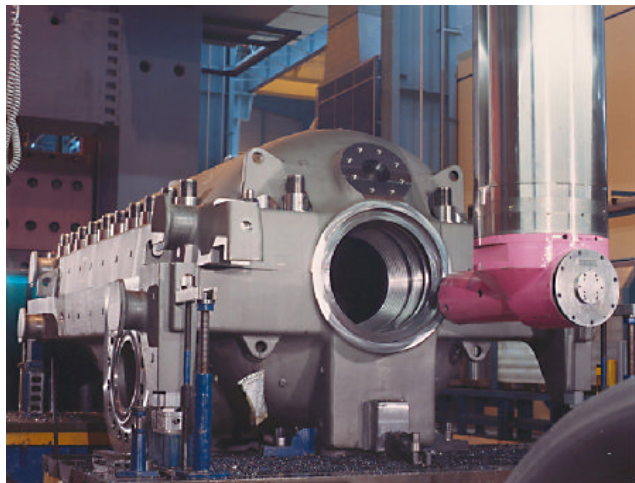
● **Secteur
Transport**



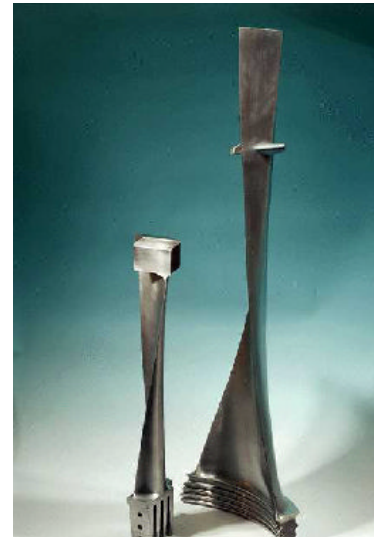
Les équipements et services de transport ferroviaire

Unités de production Turbines Vapeur

- Production Modules
- Production Rotors
- Production Ailettes



Corps MP externe assemblé en usinage final



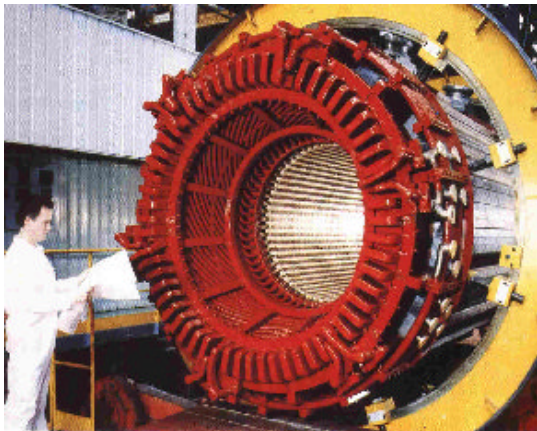
Ailettes



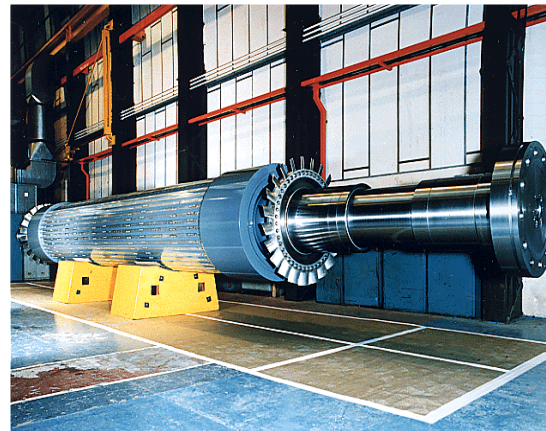
Ligne Rotor
(jusqu'à 300 tonnes)

Unités de production Alternateurs

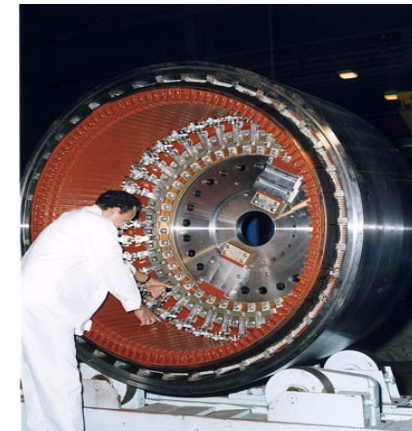
- Production Stators
- Production Rotors
- Production Excitateurs



Enroulement stator



Rotor



Excitateur

- Veille réglementaire
 - Analyse du règlement
 - Analyse des RIPs
 - Benchmarking

- Identification de notre statut vis à vis du règlement
 - Utilisateur en aval de préparations et d'alliages
 - Producteur d'articles

- Identification de nos points critiques
 - les fournisseurs hors UE
 - les « petits » fabricants
 - les produits clés du process

- Inventaire de nos préparations et de leurs utilisations

- Travail en collaboration avec l'ingénierie, les achats et les approvisionnements

Mise en œuvre du règlement REACH

Statut d'utilisateur en aval



- Envoi de courriers à tous nos fournisseurs de préparations pour :
 - connaître leur position et avancement vis à vis du règlement
 - faire identifier nos utilisations
 - déterminer les préparations susceptibles d'être abandonnées
 - s'informer le cas échéant des possibilités de substitutions
 - statuer sur nos importations (représentant unique)

Mise en œuvre du règlement REACH

Statut de producteur d'articles



- Pas d'obligation d'enregistrement car pas de relargage de substances dans des conditions normales et prévisibles d'utilisation
- Obligations de fournir à nos clients des informations sur les substances contenues dans les articles livrés
- A ce jour trois clients nous ont envoyé un questionnaire

Actions à mener



- Suivre attentivement les phases d'enregistrement et d'autorisation
- Communiquer avec nos clients sur notre démarche
- Suivre la liste des substances candidates

- Analyse du texte et des RIPs
- Le cas des importations
- Le cas des alliages
- Manque d'accompagnement
- Manque de clarté de l'information
- Confidentialité
 - identification des utilisations
 - informations à communiquer aux clients

- Formation de tous les salariés lors d'un rallye sécurité
- Modification des fiches de poste
- Modification de l'analyse du risque chimique

www.alstom.com

ALSTOM